

Orne

27 juin 2018 - Olivier Devillers

Avec Autofree 61, les Ornais louent les véhicules du département (61)

ENVIRONNEMENT | ENERGIE

Depuis avril 2017, les véhicules électriques du conseil départemental de l'Orne peuvent être utilisés par les habitants via le service Autofree 61. Une plateforme qui vise à répondre aux besoins ponctuels de mobilité peu ou mal couverts par les services de transports collectifs. Après une période-test sur la base de 12 véhicules, le dispositif devrait être étendu.



Dans ce département rural, la voiture reste incontournable. Le réseau ferroviaire est en effet limité et les transports collectifs ne sont pas suffisants, dès lors que les habitants souhaitent se déplacer en soirée ou pour se rendre dans des lieux excentrés. Ces constats ont conduit les élus du département de l'Orne à imaginer un dispositif original conciliant réponse aux besoins de mobilité des habitants, limitation de l'empreinte carbone et optimisation des véhicules départementaux.

Véhicules de service utilisés 70% du temps

"Les élus ont décidé, il y a quelques années, de remplacer les véhicules thermiques du département par des voitures électriques. Ils ne sont cependant utilisées que 70% du temps. Sous l'impulsion du président et du premier vice-président du conseil départemental, nous avons souhaité en faire profiter les habitants", explique le directeur du pôle jeunesse patrimoine du conseil départemental, Dominique Cortes. C'est ainsi qu'a vu le jour, en avril 2017, le programme Autofree 61 qui utilise la plateforme d'autopartage de la société Clem.

Tarif dégressif sur la base d'une heure = un euro

Pour louer un véhicule, l'utilisateur doit d'abord fournir ses coordonnées prouvant qu'il est domicilié dans l'Orne, puis

créer un compte selon les modalités habituelles : scan du permis de conduire, du numéro de carte bancaire, acceptation des conditions d'utilisation... L'utilisateur peut alors réserver le véhicule électrique, avec un choix entre deux modèles d'une autonomie de 120 à 250 km : une berline Zoé ou un utilitaire Kangoo. Il reçoit ensuite par SMS un code permettant d'accéder au véhicule. Le tarif est dégressif : un euro pour 1 heure d'utilisation, 5 euros pour 8 heures, 12 euros pour 24 heures. Un tarif assurance comprise rend l'usage des véhicules électriques du département plus intéressant que celui d'un véhicule thermique individuel.

Période-test encourageante

Durant la période de test de mai à novembre 2017, une flotte de six véhicules était disponible uniquement sur le parking du conseil départemental à Alençon. Sur les 7 mois de test, et en tenant compte d'une période d'inactivité liée aux aménagements du parking (décembre 2017), les six véhicules avaient fait l'objet de 280 réservations par 83 conducteurs différents pour un total de 12.000 km parcourus, soit 2 heures de réservation par véhicule et par jour. Des chiffres jugés "encourageants" par le directeur du pôle jeunesse patrimoine du département.

A terme, une dizaine de points de location sur le département

Des travaux sont en cours pour étendre le dispositif à l'ensemble du département. Cette extension lancée à partir du printemps 2018 s'effectuera progressivement car il faut installer des bornes de location.

"À terme nous aurons une quarantaine de véhicules qui seront répartis sur une dizaine de points du département : dans les centres techniques routiers ou dans des centres d'action sociale... Toute personne peut en effet désormais réserver un véhicule 24h/24, la seule différence entre un habitant et un agent départemental étant que ce dernier ne paie pas", explique le directeur du pôle.

Autofree 61 cible des besoins ponctuels

Avec l'accroissement de la flotte, des points de location et l'extension des créneaux horaires de disponibilité, les statistiques d'usage d'Autofree 61 sont attendues à la hausse. Reste que le véhicule doit être rendu à son point de départ, ce qui limite de fait les usages.

"Autofree61 cible principalement les personnes habitant à proximité des points de location des véhicules, observe le directeur. Plus généralement, Autofree 61 est adapté à des besoins ponctuels (petit déménagement, courses, entretien d'embauche...) ou intéresse des personnes qui hésitent à acquérir un second véhicule."

Autofree fait-il concurrence au secteur privé ?

Le coût marginal du service est nul puisque l'infrastructure d'électromobilité et la location de la plateforme de réservation sont installées pour les services départementaux. Autofree fait-il concurrence au secteur privé ? "Nous nous sommes posé la question. Nous n'avons reçu aucune réclamation à ce sujet, car le service s'avère plutôt complémentaire à ce qui existe dans le secteur privé qui ne loue pas de véhicule électrique. Nous n'avons pas constaté d'abus non plus (durée excessive, usage inapproprié...). Mais si c'est le cas nous adapterons les conditions d'utilisation" fait valoir le directeur du pôle jeunesse patrimoine.

Contact(s)

Conseil départemental de l'Orne

 27, boulevard de Strasbourg
61017 Alençon cedex

 02 33 81 60 00

 <http://www.orne.fr> 

Nombre d'habitants : 288848

Christophe de Balorre

Président

Alain Lambert

Premier vice-président

Dominique Cortes

Directeur du pôle jeunesse patrimoine

✉ cortes.dominique@orne.fr